



Former ici et maintenant
des architectes
pour demain et en tous lieux

Bulletin d'inscription à retourner complété et signé, accompagné d'un acompte

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

SIRET n° 19350089900029

Code APE : 8542Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 35 09568 35 auprès du préfet de région de Bretagne.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Etablissement non assujéti à la TVA.

A renvoyer par courriel à : hmonp.ensab@rennes.archi.fr

Pour tout renseignement :

Direction des Études, Unité Formations et Relations Professionnelles

Pôle HMONP - Formations Permanentes

- Julie Lefrançois : 02 99 29 68 31
- Éliane Bébin : 02 99 29 68 09

❖ **Formation demandée**

Intitulé **Initiation au BIM et aux outils à la gestion de projet BIM**
Dates **Du 29 au 31/05/2018**
Durée **3 jours**
Lieu **ENSA Bretagne, 44 boulevard de Chézy, CS16427 - 35064 RENNES Cedex**

❖ **Participant**

Nom Prénom
Fonction
N° de sécurité sociale
Adresse complète (n°rue...)
Code postal et ville
Téléphone fixe Téléphone mobile
Adresse électronique

Profession libérale Gérant(e) Salarié(e) Demandeur d'emploi

Architecte diplômé d'Etat (ADE) Architecte DPLG / HMONP

❖ **Agence/Entreprise**

Selon votre situation préciser les coordonnées de l'agence / entreprise :

Raison sociale
Adresse
Code APE/NAF
Siret
N° de Société d'Architecture
Site Internet de la structure
Téléphone du standard
Représentée par
Téléphone fixe Téléphone mobile
Adresse électronique

❖ Règlement des frais de formation

Financement

Fonds professionnels Fonds propres Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge

FIF-PL AGEFOS ACTALIANS FAFIEC Autre :

Choix de paiement

Chèque Virement

L'acompte de 30 % (315 €) est payable soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSA BRETAGNE, soit par virement :

RIB : Code banque : 10071 / Code Guichet : 35000 / N° de compte : 00001004704 / Clé RIB : 88 / Domiciliation : TPRENNES

IBAN : FR76 / 1007 / 1350 / 0000 / 0010 / 0470 / 488 / BIC : TPRUFRP1

Conditions d'inscription et informations pratiques

La réception du bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte correspondant à 30 % des frais de formation génère l'envoi de l'ensemble des pièces administratives correspondant au dossier complet, comprenant : la convention de formation simplifiée (ou le contrat de formation professionnel si à titre individuel), laquelle doit être retournée dûment complétée et signée par l'entreprise/le particulier, le programme définitif détaillé, le formulaire de prise en charge si financement par un Tiers.

La commande devient dès lors définitive et vaut acceptation formelle et sans réserve par l'entreprise/le particulier des conditions d'inscription.

Le montant de la formation n'inclut pas les frais de transports et les repas, restant à la charge du participant.

Une semaine avant le début de l'action de formation, l'ENSAB adresse par courriel une convocation confirmant les dates, horaires et lieux de formation ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Une attestation de présence, une attestation de fin de formation et la copie des feuilles d'émargement sont transmises par courriel. Un questionnaire de satisfaction en ligne est diffusé également par courriel en fin de formation.

En cas d'annulation de la part du stagiaire, un courrier avec accusé de réception doit être adressé à l'ENSA Bretagne, au moins 5 jours avant le début de la session de formation. L'acompte reste dû si l'annulation intervient après ce délai.

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, l'ENSA BRETAGNE se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation 5 jours ouvrés avant le début de l'action de formation. Les frais d'acompte réglés seront alors remboursés.

Le solde est à régler à la fin de la formation. La facture est transmise à réception du paiement.

Les informations à caractère personnel, contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire feront l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique de la formation. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le participant et le cas échéant l'entreprise dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression.

❖ Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e)déclare l'exactitude des renseignements communiqués et avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des informations pratiques.

Fait à....., le

Cachet de l'entreprise
Nom du signataire, signature

